



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 3 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7647

1 Intitulé du projet

Extension du poste source de Trie-Château

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENEDIS Direction technique

Raison sociale

ENEDIS

N° SIRET

4 4 4 6 0 8 4 4 2 0 2 6 9 1

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DOS SANTOS

Prénom(s)

Antonio

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32 Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes	Augmentation de la surface foncière du poste électrique 63 kV Le projet ne relève pas de la nomenclature des ICPE.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension foncière d'une surface de 2007 m² du poste 63 kV existant Trie-Chateau :

- Le poste existant occupe les parcelles E 134 surface 47 m², E 133 surface 47 m², et une partie de la parcelle E 518 d'une contenance cadastrale de 13 209 m².
- Il sera étendu sur la totalité de la parcelle E 518, il occupera au total une surface de 13 303 m².

Sur cette extension seront installés :

- Les 3 transformateurs existants déplacés au nord du poste
- Une fosse déportée
- Un bâtiment poste 2I+P
- Des pistes d'accès aux installations
- Une clôture autour de l'extension du poste

4.2 Objectifs du projet

Ce projet permet de sécuriser et d'accroître la qualité de la fourniture d'électricité de la région de Trie-Château.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Installation d'une clôture de 2,60 m de hauteur surmontée d'un bas-volet de 0,60 m autour de l'extension du poste, mise en place avant les travaux du poste
- Pistes de circulation, utilisée pour les travaux puis pour l'acheminement des matériels électriques
- Construction de la fosse déportée, du bâtiment, des réseaux
- Installation des 3 transformateurs et de leurs murs pare-feu et pare-son, de leur grille HTA, raccordement à la fosse déportée nouvellement créée aux bacs de rétention des transformateurs
- Installation du bâtiment 2I+P
- Installations des équipements électriques et des câbles électriques en caniveaux
- Aménagement extérieur du terrain, prairie de fauche sur les parties non utilisées

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Une fois en place la clôture, les 3 transformateurs et leur grille HTA, la fosse déportée et le bâtiment 2I+P, le projet dans sa phase exploitation n'évolue plus.
- Le poste ne nécessite pas la présence de personnel permanent, il est piloté à distance.
Seules des interventions pour la vérification et l'entretien du matériel sont à prévoir de façon occasionnelle. elles ne nécessiteront que ponctuellement du personnel, et ne généreront ni bruit, ni odeur, ni nuisance quelconque.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Extension foncière Clôture Bâtiment 2I+P, Surface de voirie Emprise des 3 TR et grilles HTA	2007 m ² H=2,60 m + 0,60 m bas-volet Emprise 7 m ² , H= 2,72 m 310 m ² 160 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est : n° 220013799, cuesta d'Ile France de Bertichères, bois de la Garenne, à 1 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste et son extension sont dans les périmètres de protection des 500 m autour des MH : -22042290016 de la Tour d'enceinte sur la place -2204290014 Hôtel de ville (ancien) -2205060001 Château -2204290013 Eglise
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste et son extension sont en dehors de ZH, voir diagnostic de zone humide d'ECR environnement de sept 2023 joint en annexe 8-2
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Trie-Château n'est concernée par aucun plan de prévention des risques naturels
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune se situe au droit de 2 masses d'eau souterraine : - FRHG107 Eocène et craie du Vexin français - FRHG201 Craie du Vexin normand et picard La masse d'eau superficielle est FRHR236 la Troesne au confluent de l'Epte, bon état, très faible vulnérabilité (voir déclaration d'existence du poste Nomenclature loi sur l'eau-ECR environnement 8000747-3-Nov 2023)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors du périmètre de protection du captage de Trie-Château
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste et son extension sont situés dans le site inscrit 60-59 le Vexin français

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - FR2200371 Cuesta du Bray de 10 à 15km - FR2300131 Pays de Bray humide à 15 km - FR110202014 Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents à 10 km Aucun impact du poste n'est à prévoir.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas nécessaire d'effectuer des prélèvements d'eau ni pour la phase travaux ni pour la phase exploitation du poste.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau de la nappe est relevé à - 18 m du terrain naturel selon l'étude de sol G2 AVP-PRO ECR environnement de Nov 2023 Le drainage des pistes s'infiltrera directement dans les parties enherbées ou gravillonnées du poste, sur le réseau existant de drainage du poste.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est plat, les travaux de terrassement consisteront à un léger nivellement et à un décapage de la terre végétale, et aux creusement des fondations du bâtiment et des murs autour des TR, et de la fosse déportée, des massifs des appareillages électriques. La gestion des déblais-remblais pendant la phase travaux, permettra la réutilisation des terres végétales dans la mesure du possible. Les éventuelles terres excédentaires seront mise en décharge appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour la voirie, le bâtiment, la fosse déportée, les murs (béton), les massifs de fixation des charpentes métalliques et pour les charpente des appareillages (métal)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque de pollution des eaux sera réduit par la mise en place de bac de récupération étanche sous les transformateurs, raccordés à la fosse déportée créée. Ils recueilleront l'huile en cas d'avarie. Le risque sera largement réduit par rapport à la situation existante.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie de terrain en extension est une parcelle agricole, entourée d'autres parcelles agricoles, en dehors de zone d'habitat naturel abritant une flore ou une faune de la biodiversité de plaine, en dehors de corridor fonctionnel de la trame verte et bleue des Hauts de France.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, éloigné des sites Natura 2000 de 10 à 13 km, n'a pas d'impact sur leurs habitats. Il est situé sur une campagne très artificialisée en bordure d'agglomération. Les espèces fréquentant les sites Natura 2000 sont peu susceptibles de se déplacer sur le site du poste. L'extension du poste n'aura pas d'impact sur les espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension est réalisée sur une parcelle propriété d'Enedis.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aléa retrait-gonflement d'argile est moyen. L'étude sol préconise des fondations type radier pour les grilles HTA et semelles filantes pour les TR et le bâtiment 2I+P La zone de sismicité est 1, très faible. Le poste est en dehors de zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de pollution des eaux et sols par des huiles est réduit par la mise en place des bacs de récupération sous transformateurs et leur raccordement à la fosse déportée créée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste électrique existant est source de rayonnement magnétique très largement inférieurs à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2011 qui prévoit une limite de 100 micro-Tesla

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste n'engendre pas de trafic, sauf durant la période de travaux, où la phase chantier engendrera une circulation d'engins (levage, toupies, etc.) et de camions. Le stationnement des engins est situé à l'intérieur du poste. Le poste en exploitation n'accueillera pas de personnel en dehors des opérations de maintenance.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 TR sont source de bruit. Une étude acoustique a été réalisée par Atea Environnement en 2023 : après réalisation des travaux, le poste sera conforme à la réglementation.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une cuve de rétention étanche sous transformateurs empêchent le rejet éventuel d'huile. Une fosse déportée sera aménagée afin de récolter les éventuelles fuites d'huile en cas d'incident.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sanitaires de chantier sont étanches, les effluents sont éliminés vers des centres appropriés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets suivants seront produits en phase travaux : DI : terres inertes (déchet majoritaire) DND : emballages non pollués, chutes de câbles ou de fourreaux DD : chiffons souillés, pots de peinture Une zone d'entreposage et de tri des déchets sera mise en place. En phase exploitation, un poste n'engendre pas de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste est dans périmètres de protection des MH mais sans covisibilité, les TR à installer sont à 450 m des MH, séparé par les quartiers construits et arborés de l'est de l'agglomération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles agricoles autour du poste ne subiront pas de gêne dans leur exploitation. Le poste situé en zone UE du PLU. Le règlement autorise la construction et les installations nécessaires aux équipements du poste. Seule la constitution de la clôture en extension en bétonné nécessite une demande dérogatoire à l'article du PLU qui demande du grillage à mailles soudées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Milieu physique :Protection des nappes:
 - Mesures d'évitement en phase travaux: risques de pollutions accidentelles de la nappe par fuite d'hydrocarbures d'engin de chantier évités par précautions de chantier : entretien des engins, stationnement sur une zone dédiée, kit anti-pollution (produits absorbants); sanitaires de chantier étanches.
 - Mesure de réduction en phase exploitation pour prévenir les risques de fuite d'huile des transformateurs, il est créé une fosse couverte déportée étanche, constituée d'un séparateur huile/eau et d'un récupérateur d'huile, raccordée aux fosses en béton étanche situées sous les transformateurs et leur grille HTA. L'installation supplémentaire d'un séparateur d'hydrocarbure permet de respecter les concentrations autorisées. Ce système de rejet des hydrocarbures garantit la récupération totale des huiles en cas de fuite éventuelle. À la suite d'un incident, l'huile stockée dans la cuve est évacuée par une entreprise spécialisée.
- Milieu humain, santé :Les mesures de réduction concernent la sécurité et le bruit :
 - Les installations électriques présentant des dangers, l'accès au poste est contrôlé et limité par une clôture de 2,60 m de hauteur assurant la protection et la sécurité des installations et des personnes. Seul le personnel d'exploitation et de maintenance habilité est à pénétrer dans le poste. Tous les accès sont surveillés à distance et des alarmes transmises à l'agence de conduite du réseau en cas d'intrusion. Les agents d'astreintes sont disponibles 24h/24 pour se rendre sur place en cas d'alarme. En phase exploitation, les intervenants formés à travailler à proximité d'ouvrages électriques interviennent sous autorisation de l'exploitant.
 - Sécurité incendie: Le poste est accessible aux pompiers depuis la voie publique.
 - Bruit : les TR au nord du poste seront entourés de murs pare-son, le poste sera conforme à la réglementation du 26 janvier 2007 sur les ouvrages électriques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension du poste électrique sur une étroite bande de terrain ne change ni la nature ni les caractéristiques du poste existant. La modification consiste à déplacer 3 transformateurs et leur grille HTA raccordés à une fosse déportée nouvelle, à construire un petit bâtiment 2I+P, une prolonger des pistes. Un poste électrique n'émet pas de vibration, d'odeur ou d'émission lumineuse. Le risque lié à une fuite accidentelle d'huile est réduit par la création d'une fosse déportée. Les mesures d'évitement et de réduction proposées sur le milieu physique (protection des eaux), pour la sécurité, et contre le bruit (murs pare-son, pare-feu autour des TR) permettent l'absence d'impact résiduel. Son extension limitée ne modifie pas le paysage. Pour ces raisons, le maître d'ouvrage Enedis demande à ce que l'extension foncière du poste soit dispensée d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	5-Diagnostic ZH-ECR Environnement Sept 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Antonio Dos Santos